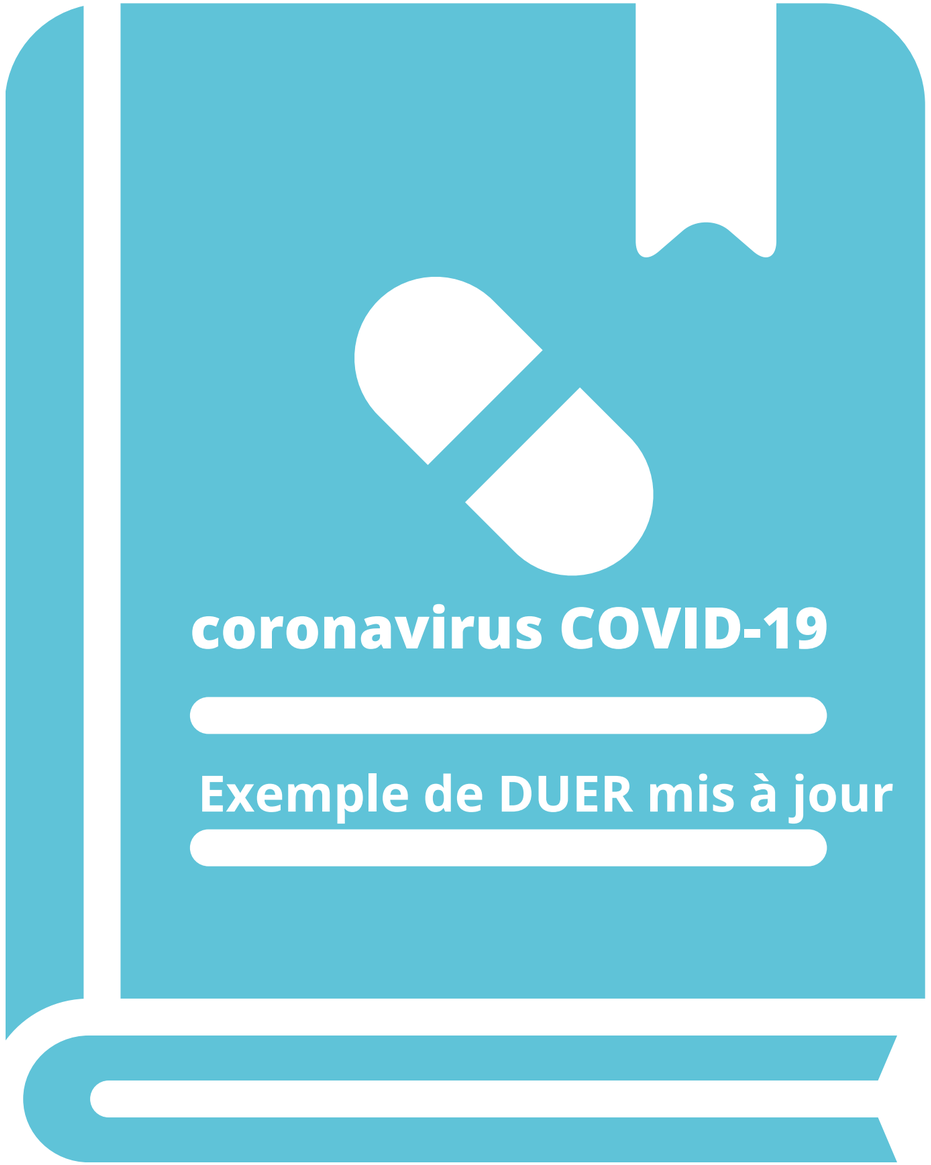
coronavirus COVID-19
Exemple de DUER mis à jour

Cet exemple vous est mis à disposition à titre indicatif. Son contenu est à adapter en fonction de la structure de votre DUER, des unités de travail, de leur expositions au risque, des mesures de prévention prévues…

Des sociétés spécialisées en prévention des risques peuvent vous accompagner dans la rédaction du DUER

L'évaluation des risques est réalisée en fonction des critères suivants :

La gravité *(il s'agit d'une estimation)*

- Accident sans arrêt : 1 point
- Accident avec arrêt : 5 points
- Accident avec arrêt et IPP : 10 points
- Accident pouvant être mortel : 50 points

La fréquence / l'exposition

- Rare (1 fois par mois ou moins et/ou moins de 1% du temps) : 1 point
- Occasionnelle (1 à plusieurs fois par mois et/ou de 1 à 5 % du temps) : 5 points
- Fréquente (1 à plusieurs fois par semaine et/ou de 5 à 25 % du temps) : 10 points
- Continue (1 à plusieurs fois par jour et/ou plus de 25 % du temps) : 50 points

La maîtrise

- Pas de mesure : 1 point
- Signalisation, consigne, EPI, formation : 10 points
- Protection collective, réduction d'exposition par une mesure organisationnelle ou un aménagement de poste : 50 points
- Maîtrise totale, disparition du risque : 100 points

La représentativité

La représentativité va de 1 à 100 %. Elle représente :

- Le nombre d'opérateurs qui ont fait la remarque sur le nombre d'opérateurs total interviewé

Remarque : Une valeur à 100 % peut signifier 2 choses :

- 100 % des personnes interviewées ont fait la remarque
- Il s'agit d'un constat factuel réalisé par l'auditeur et tout le monde est exposé.

Le risque résiduel

Il est établi par l'opération suivante : ***(gravité x fréquence x représentativité)/maîtrise***.
4 niveaux sont ainsi exprimés :

●	51	risque majeur	Il faut le traiter sans attendre.
●	10	risque prioritaire	Il faut le traiter dans les 6 mois au plus.
●	6	risque secondaire	Il faut le traiter dans l'année.
●	1	risque peu significatif	Il faut rester vigilent pour qu'il ne se détériore pas.

Les informations ci-dessus sont données à titre indicatif et ne constituent pas une quelconque obligation réglementaire.

Pour chaque métier, une différenciation a été faite au niveau de l'évaluation du risque entre les métiers sédentaires du type fonction administrative, auditeurs, commerciaux, ... puis l'infirmière.

Les mentions figurant en rouge sont à adapter en fonction de la situation.

Étude de l'unité de travail X : ASSISTANTE COMMERCIALE (Localisation) maximal de lutte contre le risque
Répartition du temps: X % travail sur écran - Y % téléphone - Z % en déplacement

Description des phases de travail	Photo	Situations dangereuses	Accidents Dommages Potentiels	Estimation du risque					Risque résiduel	Observations
				Gravité	Fréquence Exposition	Représen-tativité	Mesure de prévention existante	Coefficient de maîtrise		
Travail de bureau	2	Utilisation d'équipement informatique	Fatigue des mains et des poignées	5	50	100%	Tapis ergonomique	50	5	
		Communication téléphonique	Déficience auditive	5	50	100%	Casque sans fil	50	5	
	1	Posture assise prolongée	Apparition de TMS, mal de dos	5	50	100%	Fauteuil réglable	50	5	
Depuis janvier 2020 une épidémie de COVID-19 s'est propagée depuis la Chine. Le COVID-19 se transmet par des gouttelettes émises par une personne malade, en particulier lors de contacts étroits (mode de transmission par voie aérienne et contact manuel).	**1**	**Biologique** **L'assistante se déplace à l'extérieur et l' intérieur de l'entreprise pour rencontrer des clients et ses collègues**	**Contamination avec symptômes liés à une infection respiratoire**	**5**	**50**	**100%**	**Mise en place d'un Plan de continuité d'activité et mesures spécifiques prises afin de prévenir la propagation de l'épidémie au sein de XXX Restriction des déplacements selon les recommandations du ministère de la Santé (mise à jour quotidienne en fonction de l'évolution de la situation) Mise à disposition de solutions hydroalcooliques et de lingettes désinfectantes Renforcement des équipes chargées du ménage des locaux et des bureaux avec avec nettoyage adapté de tous les claviers, poignées de portes. Mise à disposition par l'infirmière et selon les cas, de masques chirurgicaux voire FFP2 en fonction du protocole décidé,**	**50**	**5**	**L'ensemble des mesures prises dans le cadre du PCA sont communiquées aux salariés par voie d'Intranet et d'extranet**